

Mercredi 11 février 2026

## Agression au foyer départemental de l'enfance à Châlons-en-Champagne

**Dimanche 8 février, une agression s'est produite au sein du foyer départemental de l'enfance de Châlons-en-Champagne. Les faits, qui ont été filmés et mis en ligne par l'agresseur, concernent un adolescent de 15 ans accueilli au sein du foyer depuis 2024, qui a exercé des violences à l'encontre d'un autre adolescent de 14 ans.**

La victime a rapidement été prise en charge par les secours et les équipes éducatives. Un suivi spécifique a été mis en place au sein du foyer, afin d'accompagner l'ensemble des jeunes ainsi que les professionnels.

Le Département salue l'intervention rapide de la police, qui a permis le placement en garde de vue de l'agresseur. Une plainte a été déposée par la victime et par le Département.

À l'issue de la garde à vue, qui a fait l'objet d'une prolongation, l'auteur a été présenté devant un magistrat, lequel a pris une ordonnance instituant une mesure éducative judiciaire provisoire, prévoyant un placement pénal à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Faute de places disponibles au sein des structures de la PJJ, le Département a néanmoins été contraint de réintégrer l'agresseur au sein du foyer.

Aussi, toutes les mesures ont été prises par la direction du foyer pour protéger la victime.

Et notre collectivité a engagé les démarches nécessaires, afin de procéder au déplacement de l'agresseur vers une autre structure.

Le Département de la Marne considère cependant cette situation comme inacceptable. L'agresseur étant déjà connu de nos services pour des faits de violences commis dans d'autres établissements.

Le Département déplore par ailleurs l'absence de tout établissement PJJ dans la Marne depuis plusieurs années.

*« Cette situation met en lumière les difficultés structurelles rencontrées dans la prise en charge des mineurs présentant des comportements violents, ainsi que la nécessité de renforcer les dispositifs existants afin d'apporter des réponses mieux adaptées »,* indique le président du Département de la Marne, Jean-Marc Roze.

Le Département rappelle que, sur les 14 adolescents actuellement accueillis au foyer de Châlons-en-Champagne, 10 d'entre eux nécessitent un suivi psychiatrique lourd, insuffisamment mis en œuvre, faute de moyens de la pédopsychiatrie.

Le Département tient à exprimer son soutien aux travailleurs sociaux de l'ensemble des foyers départementaux de la Marne, qui accomplissent un travail exemplaire au service des jeunes confiés dans un contexte extrêmement tendu.

---

### CONTACT PRESSE

**Nicolas Thiry**

Directeur adjoint de cabinet

Tél. 03 53 40 00 01 / Port. 06 59 33 43 52

nicolas.thiry@marne.fr

Aussi, trois recrutements ont été effectués en urgence cette semaine, afin de renforcer les équipes et garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement.

Le Département réaffirme sa mobilisation totale pour assurer la protection des jeunes confiés, et appelle à une réponse coordonnée face à des situations qui ne peuvent plus être traitées sans moyens supplémentaires ni solutions structurelles pérennes.

Le président Jean-Marc Roze rappelle par ailleurs « *qu'il a engagé, en 2024, des États généraux de la protection de l'enfance, ayant abouti à l'adoption de 20 mesures concrètes visant à renforcer la protection des enfants confiés* ».

---

#### CONTACT PRESSE

**Nicolas Thiry**

Directeur adjoint de cabinet

Tél. 03 53 40 00 01 / Port. 06 59 33 43 52

[nicolas.thiry@marne.fr](mailto:nicolas.thiry@marne.fr)

